

Plateforme électorale

22 septembre 2017



Pour une capitale à la hauteur de toutes les Québécoises et
tous les Québécois

Table des matières

Partie 1	3
Partie 2	4
Partie 3	6
Partie 4	7
Partie 5	8

Partie 1

Être la capitale d'un pays : une prise de pouvoir citoyenne sans précédent

L'objectif d'Option Capitale-Nationale est de contribuer, au niveau de la Ville de Québec, à réaliser l'indépendance du Québec. Dans cette première partie du programme il est précisé comment la ville de Québec contribuera à réaliser l'indépendance du Québec.

- 1.1 Assujettir le Port de Québec à la réglementation en matière de zonage, d'environnement et de consultation publique de la Ville de Québec
- 1.2 Interdire le passage sur le territoire de la Ville de Québec des trains transportant du pétrole destiné à l'exportation
- 1.3 Évaluer et diffuser les retombées économiques pour la Ville de Québec d'être la capitale nationale d'un pays
- 1.4 Élaborer le plan du réseau de transport collectif de la Ville de Québec en considérant que toutes les infrastructures ferroviaires sur son territoire sont propriétés publiques québécoises et que le transport de passagers est prioritaire au transport de marchandises
- 1.5 Intégrer au domaine public de la Ville de Québec les territoires fédéraux, notamment les plaines d'Abraham, le parc des Braves et le jardin Jeanne-d'Arc
- 1.6 Proposer à la Commission de toponymie la radiation des références aux criminels de guerre dans la toponymie du territoire de la Ville de Québec
- 1.7 Favoriser la centralisation de la gestion de l'offre muséale à Québec et mettre en place un laissez-passer unique permettant de visiter tous ces musées à prix abordable



Partie 2

Pour améliorer la qualité de vie des résidents

La Ville de Québec possède tous les moyens de créer des quartiers où il est possible de vivre agréablement. Dans cette seconde partie, le programme précise comment la Ville de Québec entend créer les conditions favorables à des quartiers paisibles, accessibles, sécuritaires et attrayants pour les déplacements actifs et réduisant la place de l'automobile.

- 2.1 Modifier les règlements de zonage et de lotissement afin de garantir le caractère mixte des nouveaux grands immeubles et des quartiers (logements sociaux, coopératives d'habitation, bureau, commerce, résidentiel, etc.).
- 2.2 Introduire des réglementations afin de densifier de la ville de Québec:
 - a. Exproprier les immeubles et terrains abandonnés ou insalubres
 - b. Hausser la limite de hauteur des immeubles sur l'axe des métrobus 800 et 801
 - c. Encourager la cohabitation
 - d. Instaurer une nouvelle formule de taxation foncière prenant en compte la superficie de l'immeuble et son emplacement par rapport au centre-ville
 - e. Aménager une ceinture verte autour de la Communauté urbaine de Québec pour empêcher l'étalement urbain
- 2.3 Augmenter le nombre d'ascenseurs gratuits entre la basse et la haute-ville, le nombre d'escaliers et de rampes à vélo
- 2.4 Autoriser l'agriculture urbaine sur tout le territoire de la ville et aménager de nouveaux jardins communautaires et collectifs
- 2.5 Végétaliser tous les quartiers et inclure des critères de végétalisation dans tous les nouveaux projets de développement
- 2.6 Appuyer le verdissement des toits des immeubles par des incitatifs financiers. Rendre le verdissement des toits obligatoires pour les grands immeubles.
- 2.7 Protéger tous les bassins versants sur le territoire de la ville de Québec
- 2.8 Instaurer des marchés publics quatre saisons accessibles aux transports actifs dans les arrondissements d'une densité qui le permet
- 2.9 Instaurer la cueillette des matières compostables
- 2.10 Mettre en place une centrale de biométhanisation pour traiter les boues municipales et les matières compostables
- 2.11 Abaisser de 10 km/h la vitesse maximale des véhicules motorisés sur toutes les routes de la Ville de Québec.
- 2.12 Soutenir la géothermie communautaire par des incitatifs financiers et des services-conseils techniques
- 2.13 Centrer la politique de subvention culturelle de la ville de Québec sur les artistes québécoises et québécois.
- 2.14 Mettre en place des sites d'injection supervisée.
- 2.15 Mettre en place un plan d'action pour faire cesser le profilage social et racial fait par le Service de police de la Ville de Québec



- 2.16 Réglementer l'accès des véhicules de marchandise lourds dans le centre-ville
- 2.17 Réaliser des aménagements permettant l'accès gratuit au fleuve pour les résidents de la Ville de Québec
- 2.18 Appliquer les principes de ville inclusive du Réseau international de processus de production du handicap (RIPPH) pour adapter les lieux publics et privés
 - a. Adapter les lieux publics et privés par une diminution des taxes foncières et commerciales équivalentes aux coûts des travaux de la première année et de 1 % les années subséquentes et pour toute la durée de vie de l'édifice demeurant adapté
 - b. Adopter une politique prévoyant que tous les espaces publics de la ville de Québec seront adaptés afin de supprimer les obstacles produisant des handicaps
 - c. Actualiser le Guide pratique d'accessibilité universel datant de 2010
 - d. Installer des avertisseurs sonores aux feux de piétons
 - e. Assurer que tous les stationnements réservés aux personnes handicapées soient couverts par la loi encadrant ceux-ci et s'assurer qu'ils soient de taille réglementaire



Partie 3

Pour augmenter l'efficacité des transports pour tous

La Ville de Québec possède tous les moyens de créer un système de transport accessible à tous les gens de Québec pour aller partout sur le territoire de la Ville en peu de temps. Dans cette troisième partie, le programme précise comment la Ville de Québec va faire en sorte que tout résident accède à un mode de transport public en 10 minutes et arrive à destination en moins de 45 minutes. L'instauration d'un tel système de transport en commun est essentielle pour réduire l'empreinte écologique de la ville de Québec et de limiter les changements climatiques.

- 3.1 Instaurer la gratuité du transport collectif
- 3.2 Rendre accessibles tous les moyens de transport en commun à toutes les personnes utilisant toutes les aides techniques à roues
- 3.3 Hausser le financement et améliorer le service du transport adapté
- 3.4 Prolonger les heures des voies réservées
- 3.5 Étendre les heures de pointe du Réseau de transport de la capitale
- 3.6 Établir de nouveaux stationnements incitatifs afin de favoriser l'utilisation du transport collectif et étendre leur horaire
- 3.7 Établir un système de train léger sur rail électrique
- 3.8 Promouvoir la construction d'un monorail Québec-Montréal
- 3.9 Introduire un service de vélos en libre-service
- 3.10 Instaurer les principes de la Vision zéro morts et blessés dans l'aménagement du réseau routier
- 3.11 Réaliser le Plan directeur du réseau cyclable afin d'élever Québec au statut de capitale cycliste en Amérique
- 3.12 Électrifier les véhicules municipaux
- 3.13 Acheter des camions à nez plats pour les services municipaux
- 3.14 En collaboration avec le gouvernement du Québec, mettre en place un système de facturation automatisé lié à la congestion sur les routes et autoroutes problématiques de Québec
- 3.15 Offrir des bornes de recharge électriques publiques et gratuites dans les rues de Québec pour les véhicules. Ces bornes permettront également la recharge des aides techniques électriques
- 3.16 Rendre tous les parcs industriels accessibles par le transport collectif



Partie 4

Pour améliorer la démocratie municipale

La ville de Québec peut améliorer sa démocratie municipale avec des mesures favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes, en améliorant ses structures de consultation et de participation citoyenne et en réduisant le pouvoir de l'argent sur les élus.

- 4.1 Mettre en place les conditions nécessaires à la pleine implication des femmes dans les instances démocratiques municipales et assurer la parité entre le nombre d'hommes et de femmes siégeant comme conseillers municipaux
- 4.2 Augmenter le financement des conseils de quartiers et les intégrer davantage dans les processus décisionnels des arrondissements et de la Ville. Les conseils de quartier auront le pouvoir de dépenser une partie du budget de la Ville de Québec pour des projets de quartier
- 4.3 Rétablir les référendums municipaux
- 4.4 Revoir le mode de scrutin afin d'y insérer une composante de proportionnalité
- 4.5 Rendre l'agenda des élus municipaux public en incluant le nom des personnes rencontrées.
- 4.6 Mettre en place un Bureau des consultations publiques de la Ville de Québec. Son premier mandat sera d'entendre les avis des citoyens sur le projet Beauport 2020 du Port de Québec



Partie 5

Pour un développement économique harmonieux, durable et favorisant la qualité de vie à Québec

Notre capitale est l'une des économies les plus dynamiques du Québec. Pour que les générations futures puissent continuer de bénéficier de ce dynamisme, il est nécessaire de rendre le développement économique durable. Les mesures proposées réaliseront des économies pour la Ville et faciliteront la création d'entreprises qui assureront la prospérité des générations futures.

- 5.1 Privilégier le secteur de l'économie sociale à celui de l'économie de marché traditionnelle dans les programmes d'aide offerts aux entreprises et dans la politique d'approvisionnement de la Ville de Québec
- 5.2 Mettre en place un bureau chargé de favoriser la création d'incubateurs d'entreprises. Pour soutenir l'entreprise, des équipements bureautiques de base et un réseau de mentors seront mis à disposition pour douze mois aux entreprises choisies
- 5.3 Utiliser des logiciels libres partout où cela est possible à la Ville de Québec
- 5.4 Établir une politique d'approvisionnement responsable sur les plans sociaux et environnementaux
- 5.5 Favoriser les entreprises domiciliées sur le territoire de Québec pour les contrats qui ne nécessitent pas d'appel d'offres.
- 5.6 Créer de plus petits appels d'offres afin de favoriser la participation des petites et moyennes entreprises
- 5.7 Vitaliser les rues commerciales à échelle humaine existante et favoriser le développement de nouvelles rues commerciales dans les quartiers qui en sont dépourvus, pour favoriser les commerces de proximité
- 5.8 Augmenter le budget dédié à l'application de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de la Ville de Québec
- 5.9 Transformer les parcs industriels en éco-parc
- 5.10 Supprimer la réglementation imposant un nombre minimal de places de stationnement pour les commerces et établir une superficie maximale dédiée au stationnement
- 5.11 Augmenter le nombre de logements sociaux et coopératifs possédés par la Ville de Québec
- 5.12 Rendre public le coût des baux résidentiels pour tous les logements de Québec
- 5.13 Favoriser les projets de développement économique ayant un apport général à la beauté, à la qualité de vie des citoyens et à l'attrait touristique de la Ville de Québec

